

Election d'un Trésorier

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société pédagogique genevoise**

Band (Jahr): - **(1909)**

Heft 4

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-242520>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

appui à la fédération qui a méconnu la déférence à laquelle l'une de ses plus anciennes sections avait droit, d'autres estiment, au contraire, qu'il vaut mieux attendre l'Assemblée générale de St-Imier pour prendre une décision définitive. On pourrait répondre à la dernière lettre du Bureau de la Romande que, loin d'être satisfaite du régime à appliquer jusqu'à la révision des statuts annoncée, notre Société, dans l'espoir d'une entente définitive acceptable, consent à se soumettre à ce régime, formulera ses désirs à l'Assemblée générale de la fédération et charge son Comité d'en aviser le Bureau.

Cet ordre du jour, accepté par le Comité, est adopté à l'unanimité.

Questions à traiter au Congrès de 1910.

Il résulte de la décision prise au sujet de nos relations avec la Romande que nous devons adresser au Bureau des rapports sur les deux questions mises à l'étude par le Comité central en vue du Congrès. Ces questions étaient, nous le rappelons :

1° Protection de l'enfance par une juridiction appropriée et par la création de tribunaux spéciaux.

2° L'enseignement de la grammaire et de la rédaction à l'école primaire.

Une commission composée de M^{lle} E. Willy, MM. Claparède, Charvoz, Valentin et E. Duwillard, rapporteur, traitera la première question ; M. F. Lecoultre s'aidant des conseils de M^{me} L. Dunand, MM. H. Mercier, L. Durand et L. Poisat, s'occupera de la seconde.

3° Election d'un Trésorier.

M. Joseph Valentin est nommé trésorier de la Société à l'unanimité moins 3 voix. M. le Président se félicite de l'entrée de M. Valentin au Comité et remercie ce dévoué collègue de vouloir bien consacrer une partie de son activité, à la vieille Société pédagogique.

4° Causerie sur la Callisthénie par M^{lles} J. et L. Poncy.

M^{lles} L. et J. Poncy, directrices de l'unique école de Callisthénie de Genève et dont nous avons admiré les très intéressants et gracieux exercices à la *Soirée* de l'année dernière donnent lecture de la communication suivante :

Le grand philosophe anglais John Ruskin a dit dans « *Sesame and lilies* » : Notre premier devoir envers la femme, aucun